

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 4235

présenté par

Mme Sage, Mme Panonacle et M. Pahun

-----

**ARTICLE 14**

Après le mot :

« environnement »,

insérer les mots :

« , notamment en matière de risques climatiques océaniques, côtiers et insulaires et de solutions fondées sur la nature, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Selon les études menées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), sans réduction des émissions, le niveau de la mer pourrait s'élever de près d'un mètre d'ici 2100 provoquant des événements extrêmes.

L'océan, véritable pompe à carbone, produit plus de 50% de l'oxygène que l'on respire. Une politique bas-carbone ne peut donc se faire sans atténuer les impacts du réchauffement et du dérèglement climatique sur l'océan.

De plus, les littoraux et territoires insulaires sont directement impactés par ces dérèglements climatiques, menacés par l'érosion et la montée des eaux.

C'est en ce sens que le présent amendement a pour but de renforcer le développement et le financement de la recherche sur les risques océaniques, côtiers et insulaires, et de développer des solutions d'adaptation et d'atténuation adéquates et fondée sur la nature.

La France, deuxième territoire maritime au monde, a la responsabilité de préserver cet espace et doit faire preuve d'exemplarité.

Cet amendement a été travaillé avec Surfrider Foundation Europe.